

**VIA LE SDÉ**

Montréal, le 29 mai 2020

**Me Véronique Dubois**

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Nicolas Dubé**

Ligne directe : 514-392-9432

Télec. : 514-878-1450

[nicolas.dube@gowlingwlg.com](mailto:nicolas.dube@gowlingwlg.com)

Adjointe : Sandra Commune

Tél. : 514 878-9641, poste no : 65322

[sandra.commune@gowlingwlg.com](mailto:sandra.commune@gowlingwlg.com)

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. (« Énergir ») à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020**  
**Réplique aux commentaires d'Énergir à l'égard de la demande d'intervention de l'Association des consommateurs industriels de gaz (« ACIG »)**  
**Dossier de la Régie : R-4119-2020**  
**Notre dossier : L153570007**

---

Chère consœur,

La présente lettre vous est transmise dans le cadre du dossier mentionné en objet et fait suite à la lettre d'Énergir du 25 mai dernier dans laquelle cette dernière mentionne qu'il ne serait pas pertinent ni approprié de revoir le taux de rendement sur l'avoir ordinaire présumé (le « **Taux de rendement** ») dans le présent dossier tarifaire.

L'ACIG est d'avis que le contexte économique actuel est caractérisé par une situation extrême dont l'ampleur n'aurait pu être anticipée. L'ACIG demande à la Régie de considérer s'il est approprié d'inclure dans les tarifs payés par les consommateurs une provision reflétant un rendement à l'actionnaire de 8,9% alors que les consommateurs doivent eux-mêmes composer avec les effets de la pandémie dans une économie mise à mal. Rappelons qu'en cas de chocs économiques, les services d'utilités publiques comptent parmi les investissements les plus prisés.

L'ACIG soumet respectueusement qu'alors que la pandémie fait ses ravages sur l'économie mondiale et les clients d'Énergir, il est pertinent de considérer et d'analyser si un ajustement à la baisse du Taux de rendement afin de reconnaître la situation exceptionnelle qui prévaut serait souhaitable. Cet ajustement serait ponctuel et aurait pour effet d'obtenir un Taux de rendement juste et raisonnable au regard de la situation actuelle.

L'ACIG tient à souligner, eu égard à la pertinence de reconduire le Taux de rendement, qu'une analyse de l'état de l'économie et de ses perspectives est non seulement souhaitable, mais aussi nécessaire. L'ACIG se propose de soumettre à la Régie une telle analyse.

Pour ces motifs, l'ACIG demande respectueusement à la Régie de lui permettre de traiter cet enjeu tel qu'annoncé dans sa demande d'intervention et de l'autoriser à faire des recommandations et représentations à cet égard dans le cadre de sa preuve.

Par ailleurs, l'ACIG convient que les indicateurs financiers relatifs aux taux sans risque, tels que présentés par Énergir dans sa preuve, ne militeraient pas pour un déclenchement de la formule d'ajustement automatique (la « **FAA** »). L'ACIG veut se réserver le droit de soumettre une preuve quant à la question du déclenchement de la FAA.

En terminant, soulignons toutefois que la FAA visait à identifier les balises autorisant Énergir à demander une révision à la hausse de son Taux de rendement. Une éventuelle réduction du Taux de rendement n'avait pas été considérée à l'époque et il y a lieu de considérer l'impact de la reconduction pure et simple du Taux de rendement dans le présent contexte exceptionnel lié à la pandémie.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., S.R.L.**



Nicolas Dubé  
ND/sc

c.c. : Me Vincent Locas [Énergir]  
Me Paule Hamelin [Gowling WLG (Canada) s.e.n.c.r.l, s.r.l.]